Stride Citrus SC 3 Nettoyant neutre

Numéro de révision: 6 **Date de révision:** 2015-09-14

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Stride Citrus SC 3 Nettoyant neutre
Code du produit: 903909, 93063390, 100828356, 100877907, 100877908
FDS #: MS0800204
Utilisation recommandée: • Nettoyant neutre
• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur
Siège social aux États-Unis
Diversey, Inc.
2415 Cascade Pointe Blvd.
Charlotte, NC 28208
Phone: 1-888-352-2249
Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com

Siège social au Canada
Diversey, Inc. - Canada
3755 Laird Road Units 8-11
Mississauga, Ontario L5L 0B3
Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Mention d'avertissement: **Avertissement.**

Déclarations sur la sécurité
CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué @ 1:128
Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur la sécurité
Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Alcools éthoxylés	68439-46-3	5 - 10%

*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.
Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Hydrocarbures aromatiques EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.
Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.
Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.
Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires
PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires
Hydrocarbures aromatiques Rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention	Aucune méthodes spéciale n'est requise
Moyen d'extinction approprié	Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.
Dangers spécifiques	Sans objet.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :	Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT
Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition: .

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Alcools éthoxylés	68439-46-3	-	-

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:
Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

Protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau et du corps: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection individuelle

Protection des yeux: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion indéterminé
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Densité 8.36 lbs/gal 1.002 Kg/L
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C
Point d'éclair de la dilution: 200 93.3
Phosphore élémental: 0.00 % by wt.
pH 7.0
pH de la solution diluée 7.3 @ 1:128
La corrosion des métaux: Non corrosif
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé **- inférieure:** indéterminé

Couleur: Turbidité Transparent, **primaire** Orange
Odeur: primaire Agrumes
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Température de décomposition: Indéterminé Sans objet.
Solubilité: complètement soluble
Densité relative (relativement à l'eau): 1.002
Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0.40 % *
% COV par poids dse la dilution d'emploi 0 % *
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.
Sustained combustion: Sans objet.

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity: Not Applicable
Stabilité Le produit est stable
Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter Agents d'oxydation.
Conditions à éviter Pas d'information disponible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme
Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.
Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmoiements.

Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.
Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.
Sensibilisation: Aucun effet connu.
Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.
Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité
(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.
Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé
Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Non réglementé
Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web http://naextranet.diversey.com/dot/ pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

Déscription du connaissement DOT (voie terrestre) CLEANING, WASHING, BUFFING, OR POLISHING COMPOUNDS LIQUID

Déscription du voie maritime connaissement CLEANING, WASHING, BUFFING, OR POLISHING COMPOUNDS LIQUID

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-

Alcools éthoxylés	68439-46-3	-	-	-	-
Xylénesulfonate de sodium	1300-72-7	-	-	-	-
acides gras en C8-18 et C18-insaturés	67701-05-7	-	-	-	-
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	X	X	X	-

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	> 0.1 - < 1%			X

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	X		

Réglementation Canadienne

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)
Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2
Inflammabilité 0
Instabilité 0

Produit Dilué:

Numéro de révision: 6
Date de révision: 2015-09-14

Cause de la révision: Sans objet
Préparé par : NAPRAC
Avis supplémentaire • Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.